



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 17 Votants : 22	Séance du 20 novembre 2023
Date de la convocation : 14 novembre 2023	
Delib20231105	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Mustapha MZARI-ROSSI à Mme Claude FRÉMIN
M. Hervé ROSE à M. Didier LIZORET
M. Laurent EUDE à M. Pierre JUNQUA
Mme Aude LE CAM à Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Absents excusés :

M. Philippe BERARDI
M. Francis MÉNARD
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Rachel LOPEZ, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.



Delib20231105

OBJET : Commission Finances et Administration Générale – Décision modificative n°2 pour l'exercice 2023

Une décision modificative (DM) a pour objet d'ajuster les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

En section d'investissement, les ajustements s'élèvent à :

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Décision modificative N°2	29 400,00 €	29 400,00 €

• RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	DM N°1	DM N°2	BP + DM
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	1 203 865,77 €	- €	- €	1 203 865,77 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	113 700,00 €	- €	- €	113 700,00 €
024 PRODUITS DES CESSIONS	193 000,00 €	- €	- €	193 000,00 €
040 ECRITURES ORDRES	372 442,41 €	- €	5 000,00 €	377 442,41 €
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	1 090 053,53 €	- €	9 850,00 €	1 099 903,53 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	455 905,36 €	- €	14 550,00 €	470 455,36 €
16 EMPRUNTS	3 402 500,00 €	- €	- €	3 402 500,00 €
	6 831 467,07 €	- €	29 400,00 €	6 860 867,07 €

Chapitre 040– Ecritures d'ordre : + 5 000 €

Amortissement sur les immeubles de rapport (logements communaux) : 5 000 €

Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves : + 9 850 €

FCTVA sur les dépenses d'investissement : + 9 850 €



Exécutoire le 7 décembre 2023

Chapitre 13 – Subventions d’investissements : + 14 550 €

Subventions (EPN numérique + CAF) : + 3 050 €
 Subventions du département pour l’extension du bois : + 11 500 €

• **DEPENSES D’INVESTISSEMENT**

	BP 2023	DM N°1	DM N°2	BP + DM
020 DEPENSES IMPREVUES	388 411,41 €	- € -	75 700,00 €	312 711,41 €
040 ECRITURES ORDRES	75 000,00 €	- €	10 000,00 €	85 000,00 €
16 REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	384 500,00 €	- €	- €	384 500,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	37 860,00 €	- €	- €	37 860,00 €
204 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	141 853,13 €	- €	- €	141 853,13 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	491 076,59 €	- €	95 100,00 €	586 176,59 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 312 765,94 €	- €	- €	5 312 765,94 €
	6 831 467,07 €	- €	29 400,00 €	6 860 867,07 €

Chapitre 040 – Ecritures d’ordre : + 10 000 €

- Subventions d’investissement (reprise) : 10 000 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 95 100 €

- Compte 2128 :
 - o Clôture liaisons douces Combe Martin 2 000,00 €
- Compte 21311 :
 - o Rénovation de la toiture de l’hôtel de ville 62 000,00 €
- Compte 21312 :
 - o Rénovation de l’école de la vallée 9 100,00 €
- Compte 21568 :
 - o Remplacement des poteaux d’incendie 22 000,00 €

L’équilibre du budget est réalisé en prélevant sur les dépenses imprévues la somme de 75 700 €.

En section de fonctionnement, les ajustements s’élèvent à :

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Décision modificative N°2	69 300,00 €	69 300,00 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2023	DM N°1	DM N°2	BP + DM
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	300 000,00 €			300 000,00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00 €			30 000,00 €
042	ECRITURES D'ORDRES	75 000,00 €		10 000,00 €	85 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES ET DU DOMAINE	705 060,00 €			705 060,00 €
73	IMPTS ET TAXES	5 387 498,21 €		26 100,00 €	5 413 598,21 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	372 888,00 €		28 200,00 €	401 088,00 €
75	AUTRE SPRODUITS DE GESTION COURANTE	93 110,00 €			93 110,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	6,00 €			6,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00 €		5 000,00 €	10 000,00 €
		6 968 562,21 €	- €	69 300,00 €	7 037 862,21 €

Chapitre 042 – Ecritures d'ordre : +10 000 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : + 26 100 €

Elles sont revues à la hausse :

- Compte 7318 : Rôle supplémentaire sur Impôts directs (TF + TFNB) : +9 700 €
- Compte 7312 : Dotation de solidarité communautaire : +15 400 €
- Compte 73223 : FPIC : +1 000 €
- Compte 7351 : Taxes sur la consommation finale d'électricité : + 20 000 €
- Compte 7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation : -20 000 €

Chapitre 74 – Dotations subventions et participations : + 28 200 €

Elles sont revues à la hausse :

- Compte 7411 : DGF : +12 000 €
- Compte 74121 : Dotation de Solidarité Rurale : +4 900 €
- Compte 744 : FCTVA : -3 700 €
- Compte 7478 : CAF : +15 000 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : +5 000 €

- Remboursement KILLIANI suite relogement dans le cadre du péril rue de l'église.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2023	DM N°1	DM N°2	BP + DM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 560 467,00 €	40 000,00 €	56 400,00 €	1 656 867,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 458 209,00 €		13 000,00 €	3 471 209,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	31 153,00 €			31 153,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	300 000,00 €	40 000,00 €	10 100,00 €	249 900,00 €
023	VIREMENT VERS LA SECTION INVESTISSEMENT	113 700,00 €			113 700,00 €
042	ECRITURES ORDRES	372 442,41 €		5 000,00 €	377 442,41 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 039 280,00 €		5 000,00 €	1 044 280,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	83 810,80 €			83 810,80 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500,00 €			4 500,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 000,00 €			5 000,00 €
		6 968 562,21 €	- €	69 300,00 €	7 037 862,21 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : +56 400 €

Elles sont revues à la hausse de +56 400 € répartis comme suit :

- Compte 60611 : +7 200 € pour les factures d'eau.
- Compte 60621 : +100 € pour l'achat de bouteille d'acétylène
- Compte 60632 : +23 900 € travaux en régie pour l'école de la Vallée
- Compte 611 : +12 200 € contrat sécurisation infrastructure WEB + mise à disposition de personnel APAJH pour l'extension du bois
- Compte 61551 : + 3 500 € réparation du CITROEN CG862ZX
- Compte 617 : + 8 600 € Audit cyber sécurité+ diagnostics mesures de pression
- Compte 6188 : +900 € Vérifications techniques des installations

Chapitre 012 – Charges de personnel : +13 000 €

Chapitre 65 – Charges de gestion courante : + 5 000 €

- Compte 6512 : logiciel de prospective financière et budgétaire
- Compte 6574 : Subvention de fonctionnement : subvention exceptionnelle suite catastrophe humanitaire

Chapitre 042 – Ecritures d'ordre : + 5 000 €

Amortissement sur les immeubles de rapport (logements communaux) : 5 000 €

L'équilibre du budget est réalisé en prélevant sur les dépenses imprévues la somme de 10 100 €.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, 24 novembre 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN